



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 20 octobre 2020 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
5 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
13 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT
14 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
15 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Christophe MOIROUD
16 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
17 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
18 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
19 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir d'Emilie ACQUISTAPACE
20 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
21 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ à la délibération n°44
22 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
23 CHANAZ	T Yves HUSSON	
24 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
25 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
26 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
27 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
28 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
29 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
30 ENTRELACS	T Claire COCHET	
31 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
32 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
33 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
34 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
35 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
36 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
37 MERY	T Stéphane ROULET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
38 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
39 MOTZ	T Daniel CLERC	
40 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Arrivé à la délibération n°40
41 MOUXY	T Catherine RAVANNE	Pouvoir de Laurent FILIPPI
42 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
43 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
44 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
45 SAINT OURS	S Marie ZAPILLON	
46 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
47 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
48 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN
49 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
50 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
51 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
52 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ à la délibération n°33
53 VOGLANS	T Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

27 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
LE BOURGET DU LAC  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
PUGNY CHATENOD  
SAINT OURS  
TRESSERVE  
TRESSERVE  
VOGLANS

Christèle ANCIAUX  
Gilles CAMUS  
Karine DUBOUCHET-REVOL  
Philippe LAURENT  
Christophe MOIROUD  
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Esther POTIN  
Jean-Marc DRIVET  
Emilie ACQUISTAPACE  
Marie-Pierre FRANCOIS  
Patrick POURCHASSE  
Nathalie FONTAINE  
Bruno CROUZEVALLE  
Louis ALLARD  
Annie MOULIN  
Christian ROUSSEL  
Martine BERNON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 octobre 2020, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 46 projets de délibérations et 1 vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 13 octobre 2020 aux conseillers communautaires suppléants, et le 15 octobre 2020 aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 52 présents et 64 votants (présents et représentés).



## DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2020

Exécutoire le : 27 OCT. 2020

Affichée le : 27 OCT. 2020

Visée le : 27 OCT. 2020

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Monsieur le président rappelle que L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'institution, pour les EPCI de plus de 5 000 habitants compétent en matière de transport et d'aménagement de l'espace, d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Cette commission a été créée par délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en date du 9 février 2017.

#### Cette commission a pour missions de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et des transports collectifs,
- Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt prioritaires,
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Tenir à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal et qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Cette Commission est composée notamment des représentants de l'EPCI, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville. La CIA est présidée par le Président de l'EPCI, qui arrête la liste des membres.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la composition de cette Commission (la liste des membres étant ensuite arrêtée par le Président de Grand Lac), à savoir :

- Le Président de la Commission : le Président de Grand Lac ou son représentant ;
- Le Vice-président en charge des Transports ;
- 28 autres membres, à savoir un représentant par commune de Grand Lac ;
- Des représentants d'associations de personnes handicapées (1 représentant par associations) : Association des Paralysés de France (A.P.F) - Association Française contre les Myopathies - Association Valentin Haüy - Association RETINA – Association pour adultes et jeunes handicapés - Association de parents d'enfants inadaptés Les Papillons blancs - Foyer d'accueil médicalisé Les Hirondelles - Handisport - Comité départemental handisport Savoie - Union départementale des amis et familles de malades mentaux.
- Des représentants des personnes âgées (1 représentant par organisme): Conseil des sages de la ville d'Aix-les-Bains – CIAS ;
- Des représentants des acteurs économiques (1 représentant par organisme) : CGLE
- Des représentants d'usagers (1 représentant par organisme) : CCAS d'Aix-les-Bains ;
- Un représentant de la société délégataire des transports CTLB.

- Une personnalité qualifiée.

Seront associés à cette commission :

- L'OPAC de Savoie ;
- La délégation territoriale à la vie sociale ;
- Le Directeur général des services techniques de la ville d'Aix-les-Bains ;
- Le service Habitat et Politique de la Ville de Grand Lac ;
- Le service Déplacement de Grand Lac.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la composition indiquée ci-dessus, en sachant que le soin d'arrêter la liste des membres de la CIA revient au Président de Grand Lac,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette commission.

Aix-les-Bains, le 20 octobre 2020

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 64
- Votants : 64
- Pour : 64
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/10/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/10/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3452 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20201020-d3452-DE

---

**Date de décision :** 20/10/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)